

Demande déposée le 11/09/2024

N° PC 57 746 24S0003

Surface de plancher créée : 34 m<sup>2</sup>

Nombre de logements créé : 0

Par :	SCHMITT YANNICK
Représentée par :	
Demeurant à :	1 RUE DES ECUREUILS 57430 WILLERWALD
Pour :	Le projet consiste à construire : - une véranda sur la limite de propriété arrière - un garage entre l'habitation existante et la limite de propriété Sud Ouest - une terrasse couverte le long de cette même limite jusqu'à dans le coin arrière.
Destination :	Habitation
Sur un terrain sis à :	1 RUE DES ECUREUILS 57430 WILLERWALD
Références cadastrales	12 0501

LE MAIRE,

Vu la demande de permis de construire susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 avril 2009, modifié le 29 octobre 2013, mis en révision le 13 juin 2016,  
Et notamment le règlement de la zone Ub,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu le règlement d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences approuvé par délibération en date du 15 novembre 2018,

Vu l'avis avec observations de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en date du 7 octobre 2024,

Vu la carte d'exposition au retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Moselle réalisée par le BRGM actualisée par la mission risques naturels,

**ARRETE****ARTICLE 1 -**

Le permis de construire est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve de respecter les prescriptions, observations, réserves et recommandations énumérées dans les avis visés ci-dessus et annexés au présent arrêté.

**ARTICLE 2 -**Le pétitionnaire est informé que le terrain est situé dans une zone d'aléa de niveau moyen vis-à-vis de l'exposition au retrait-gonflement des sols argileux. La cartographie de ce risque (carte d'exposition établie par le BRGM, actualisée par la Mission Risques Naturels) ainsi qu'un guide relatif à la prévention des désordres dans l'habitat individuel peuvent être consultés sur le site <http://www.moselle.equipement.gouv.fr>, onglet politique publique, rubrique Sécurité, défense et risques, puis rubrique Risques majeurs.

WILLERWALD, le 10 octobre 2024.

Le Maire,  
Henri HAXAIRE